



# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

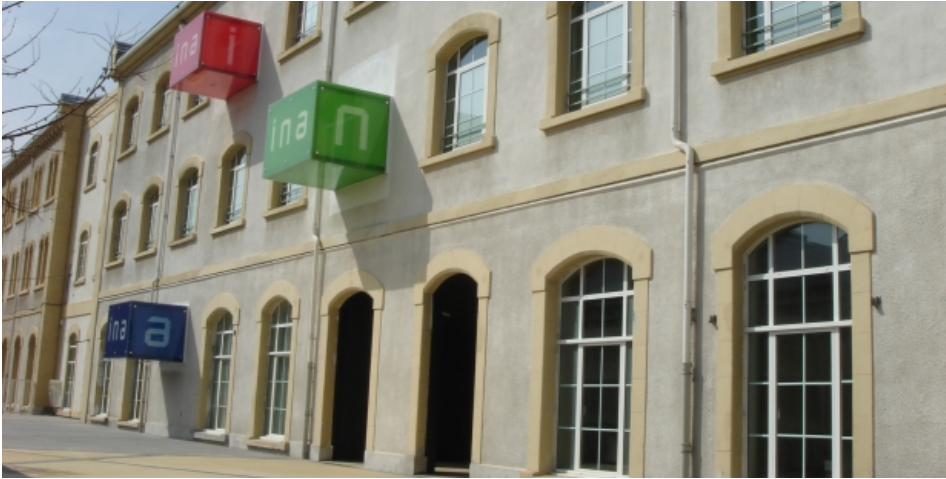
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2022-2023

<b>NOM DU PROJET</b>	<b>LUMIÈRE SUR LES ARCHIVES DE L'INA</b>	
<b>PARTENAIRE</b>	INA Méditerranée	
<b>NIVEAUX CONCERNÉS</b>	<b>PERIMÈTRE</b>	<b>DOMAINE</b>
Lycées technologiques, généraux et professionnels	Marseille	Cinéma et audiovisuel/EMI
<b>CONTRIBUTION AU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE DES ELEVES</b>		
<b>RENCONTRER</b>	<b>PRATIQUER</b>	<b>CONNAÎTRE</b>
Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres  Echanger avec un artiste, un créateur, un scientifique ou un professionnel de l'art et de la culture  Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire  Appréhender des œuvres et des productions artistiques	Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production  Mettre en œuvre un processus de création  Concevoir et réaliser la présentation d'une production  S'intégrer dans un processus collectif  Réfléchir sur sa pratique	Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique  Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel  Mettre en relation différents champs de connaissances  Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre
<b>Œuvres, lieux, professionnels rencontrés</b>	<b>Pratique artistique proposée aux élèves</b>	<b>Champs de connaissance explorés</b>
Découvrir les archives de l'INA Méditerranée (à la Friche de la Belle de Mai, Marseille) Rencontrer les professionnels de l'INA (conservateurs, techniciens image et son, archivistes)	Construire un récit à partir de l'appropriation d'images d'archives audiovisuelles. Pratiquer la réalisation, la prise de son, le montage vidéo et audio.	Aiguiser son regard critique sur l'archive audiovisuelle. Apprendre à décrypter une archive audiovisuelle Apprendre à fabriquer un court-métrage documentaire à partir d'archives.

## PRÉSENTATION DU PROJET



La délégation INA Méditerranée basée à Marseille , à la Friche de la Belle de Mai, conserve et numérise les fonds audiovisuels issus des chaînes de télévision et de radio régionales. De la RTF à France 3 et France Bleu, les fonds s'enrichissent chaque année de plusieurs milliers d'heures. Des fonds audiovisuels de diffuseurs privés ou d'institutions régionales sont également confiés à l'INA Méditerranée (Canal Marseille, LCM, M6 Marseille).

L'Institut national de l'audiovisuel (INA) propose, avec le soutien de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la fresque pédagogique *Sudorama*, une offre numérique de contenus pédagogiques innovante et entièrement éditorialisée qui retrace l'histoire et la culture de la région Sud : plus de 500 documents audiovisuels préservés par l'INA, des années 1940 à nos jours, pour découvrir, comprendre et partager 80 ans d'histoire régionale.

<https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/sudorama-80-ans-dhistoire-regionale-en-images>

Lancée en novembre 2019, Lumni Enseignement est la plateforme éducative de l'audiovisuel public pilotée par l'INA et France Télévisions, qui propose un ensemble de ressources audiovisuelles et pédagogiques dédiées aux enseignants et à leurs élèves. Plusieurs milliers de ressources vidéo et audio, contextualisées et transcrites, sont disponibles.

## LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

**Séance 1 (1h30 à l'INA) :** visite guidée de l'INA : découvrir les métiers de l'INA et découvrir des archives audiovisuelles à partir du site Région sud /Ina *Sudorama* et du site Lumni Enseignement.

**Séance 2 (1h30 à l'INA):** analyser des archives audiovisuelles, sélectionner, faire des choix et s'appropriier les images pour fabriquer son propre court-métrage à base d'images d'archives.

**Séance 3 (2 X 2h en établissement) :** fabriquer son court-métrage documentaire à base d'archives audiovisuelles : appropriation, ré-écriture de la bande-son, re-création, rejouer des scènes en les décontextualisant ou tout simplement monter des archives et écrire un film au montage sans tourner une seule image.

Les élèves sont accompagnés par l'INA et par un réalisateur ou vidéaste.

Le projet pourra concerner 5 établissements.

Une formation en public désigné sera associée à ce projet dans le PAF de la DAAC.

## CONTACTS :

### EDUCATION NATIONALE

*Délégation Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle, Rectorat (DAAC)*

Responsable académique du domaine cinéma et audiovisuel / EMI en lien avec le cinéma  
Muriel Benisty : [daac.cinema@ac-aix-marseille.fr](mailto:daac.cinema@ac-aix-marseille.fr)

### LES PARTENAIRES

Mireille Maurice Déléguée régionale INA Méditerranée  
23 rue Guibal- CS 40245- 13331 Marseille Cedex03  
Ligne directe : 04 91 14 33 41 - [mmaurice@ina.fr](mailto:mmaurice@ina.fr)

## MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS ADAGE :

Les demandes de participation aux PROJETS DAAC se font uniquement sur ADAGE entre le 25 avril et le 31 mai 2022.

A savoir : Les IEN ou les chefs d'établissement devront valider toute demande déposée dans ADAGE.

ADAGE est accessible via le portail ARENA avec vos identifiants académiques :  
mail professionnel nominatif [prenom.nom@ac-aix-marseille.fr](mailto:prenom.nom@ac-aix-marseille.fr)

Pour inscrire un projet, il est nécessaire d'avoir des droits de rédacteur, que vous devez demander à votre chef d'établissement, seulement si vous n'avez encore jamais renseigné ADAGE (lors du recensement ou des appels à projets).

Pour déposer votre demande :

- Sur la page d'accueil d'ADAGE, cliquer sur le bouton vert « OUVERT » dans la campagne d'appel à projets
- Sur la page « Monter son projet d'éducation artistique et culturelle », cliquer sur « Créer un nouveau projet. »
- Renseigner les rubriques 1, 2, 3 uniquement.

Important : Au moment de la saisie du projet, ne pas tenir compte des mentions « étapes à compléter » et « ce champ est obligatoire » pour les rubriques 4, 5, 6. Il s'agit d'une obligation générée par le paramétrage national de l'application indépendante de notre volonté.

VOTRE PROJET EST BIEN ENREGISTRÉ MÊME SANS RENSEIGNER CES RUBRIQUES.  
VOTRE PROJET EST CONSULTABLE DANS L'ONGLET « MONTER SON PROJET. »

### MODALITÉS FINANCIÈRES

Coût : 900€

Pour la part restant à la charge de l'établissement, une offre pass culture devra être associée à ce projet pour les classes de la seconde à la terminale. Cette offre devra être co-construite entre l'établissement scolaire et la structure partenaire et validée par le chef d'établissement.

Le déplacement sur le lieu du festival ou autre lieu en dehors de l'établissement est à la charge des établissements

### MODALITÉS DE SÉLECTION

Les demandes de participation à un PROJET DAAC sont examinées par des comités de pilotage partenariaux, qui se tiendront début juin 2022. Les résultats de ces comités seront communiqués par courriel mi juin 2022.